



Rapport 2008 Action Sociale du régime Agirc

Vision d'ensemble

agirc
RETRAITE DES CADRES

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE
DU REGIME AGIRC EN 2008

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2008

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	17
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	22
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	23
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	29
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	39
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	39
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	42
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	44
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	45
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	46
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	46
3.5.2 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	48
4. Les prêts individuels	55
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	55
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite</i>	55
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	63
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	66
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	67
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	71
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	72
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	73
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	74
5.7 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	75
Conclusion	79
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2008	83
Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2008	84
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2008	85
Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2008	86



Introduction

Introduction

2008 marque la fin d'un cycle, sur le fond et sur la forme pour l'élaboration du rapport annuel. En effet, il s'agit de la dernière année des orientations prioritaires 2004-2008 qui traduit ainsi les efforts des IRC sur la période, mais aussi s'agissant de sa forme adaptée en fonction des orientations prioritaires.

L'année 2008 est la troisième année de présentation du rapport sur l'action sociale dans sa forme actuelle, c'est-à-dire issue des informations comptables recueillies annuellement par la direction financière des fédérations. Cette option permet de limiter les enquêtes parallèles menées par la direction de l'action sociale.

Ainsi, la collecte des informations 2008 a eu lieu en 3 temps :

1. Enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2009 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. Centralisation des comptes individuels en avril 2009 par la direction financière,
3. Complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2009, par la direction financière.

Les outils d'exploitation des données comptables et statistiques mis en place avec la direction des systèmes d'information pour harmoniser la restitution des informations ont été confirmés. Ce système permet de s'adapter aux évolutions demandées tant par les instances, que pour les besoins des services. L'année 2008 a d'ailleurs introduit une nouveauté : les réseaux des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco qui œuvrent principalement dans les domaines de la prévention et des aidants.

Il a été confirmé en 2008 que toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) soient enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, ne sont maintenues en charges de gestion courante que les charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de fonctionnement.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3^{ème} document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans les axes prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 20 institutions de retraite complémentaire, soit trois de moins qu'en 2007.

Dans le rapport sont proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants inflation (2,8 % en 2008). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2008 et comparée à 2007 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

Il en est ainsi de **l'utilisation de la dotation sociale** par les charges d'exploitation qui progresse de 7 points par rapport à 2007 (99 %), des **financements dans les structures collectives en hausse de 115 %** en 2008, et la part de la **dotation sociale du régime Agirc consacrée aux actions prioritaires** en hausse de 8 points par rapport à 2007, passant ainsi **de 50 % à 58 %**.



1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2008

➤ Nombre d'institutions de retraite	20
➤ Dotation sociale	99,3 M€
-1,4 % par rapport à 2007	
➤ Résultat du fonds social (20 institutions et fédération)	44,7 M€
-16 % par rapport à 2007	
dont produits des cessions du parc vacances	18,9 M€
dont quote-part des cessions transférée à la réserve sociale mutualisée	20,9 M€
➤ Charges d'exploitation	99,1 M€
+5,7 % par rapport à 2007	
➤ Utilisation de la dotation sociale (par les charges d'exploitation)	99 %
+7 points par rapport à 2007	
➤ Disponibilités à long terme	181 M€
Soit 12,89 mois de charges	
➤ Engagements hors bilan	26,4 M€
Soit un solde effectif des disponibilités à long terme	155 M€

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

L'analyse a porté d'une part, sur les **comptes individuels** (et non combinés avec les entités périphériques) du fonds social des 20 institutions Agirc et d'autre part, sur les comptes du fonds social de la fédération. En effet, l'Agirc, depuis 2005, gère une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux. L'alimentation de cette réserve et son utilisation seront présentées au point 1.5.

En ce qui concerne les fonds sociaux des 20 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

Compte de résultat toutes institutions Agirc (incluant Fédération)	2008	2007 € constants
Produits		
Dotation sociale	99 253 019	100 722 123
Dotation action sociale	99 253 019	100 722 123
Dotation action sociale mutualisée		
Autres		
Autres produits d'exploitation	2 633 266	2 691 919
Total produits d'exploitation	101 886 285	103 414 042
Produits financiers	68 842 567	46 141 869
Produits exceptionnels	42 613 949	27 046 706
Sous total produits	213 342 801	176 602 617
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	213 342 801	176 602 617
Charges		
Interventions sociales	66 348 627	66 308 259
Actions mutualisées	2 120 083	7 457 462
Aides individuelles	37 419 068	35 266 086
Financement collectif	19 675 221	15 959 386
Actions de service	7 134 255	7 625 325
Charges de gestion courante	31 713 103	26 497 781
Total charges d'exploitation	98 061 730	92 806 040
Charges financières	22 728 551	10 557 797
Charges exceptionnelles	47 676 939	19 847 544
Sous total charges	168 467 220	123 211 381
Autres charges	135 500	177 691,86
Résultat excédent (positif)	44 740 081	53 213 544
Total charges	213 342 801	176 602 617

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de **44,7 M€**. Ce résultat est en diminution par rapport à 2007 et est composé pour moitié par le résultat du fonds social de la fédération d'un montant de 20,9 M€ alimenté essentiellement par les quotes-parts de cessions d'établissements versées à la réserve sociale mutualisée en 2008 : 19,9 M€.

Aussi, il est proposé comme en 2007 d'analyser séparément les fonds sociaux des 20 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée par les institutions tout au long de cet exercice.

Les fonds sociaux des 20 institutions font apparaître le compte de résultat cumulé suivant :

Compte de résultat toutes institutions Agirc (hors Fédération)	2008	2007 € constants
Produits		
Dotation sociale	99 253 019	100 722 123
Dotation action sociale	99 253 019	100 722 123
Dotation action sociale mutualisée		
Autres		
Autres produits d'exploitation	2 633 266	2 691 919
Total produits d'exploitation	101 886 285	103 414 042
Produits financiers	67 796 103	46 141 522
Produits exceptionnels	22 763 270	18 988 226
Sous total produits	192 445 658	168 543 790
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	192 445 658	168 543 790
Charges		
Interventions sociales	66 348 627	66 308 259
Actions mutualisées	2 120 083	7 457 462
Aides individuelles	37 419 068	35 266 086
Financement collectif	19 675 221	15 959 386
Actions de service	7 134 255	7 625 325
Charges de gestion courante	31 713 103	26 497 781
Total charges d'exploitation	98 061 730	92 806 040
Charges financières	22 717 654	10 557 797
Charges exceptionnelles	47 676 939	19 847 544
Sous total charges	168 456 323	123 211 381
Autres charges	135 500	177 691,86
Résultat excédent (positif)	23 853 835	45 154 717
Total charges	192 445 658	168 543 790

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en très forte diminution par rapport à 2007, - 53 %. Cette diminution fait suite à trois exercices où le résultat du fonds social augmentait fortement. La diminution est due à un résultat exceptionnel déficitaire de 25 M€ et à une diminution du résultat d'exploitation de 36 %, analysé au point 2.

Parmi les 20 institutions, 10 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 10, un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (cf Présentation de l'action sociale par institution).

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

1.2 La dotation sociale

	2008	2007 € constants
Dotation sociale	99 253 019	100 722 123
Charges d'exploitation	98 061 730	92 806 040
Charges totales	168 456 323	123 211 381
Ressources totales	192 445 658	168 543 790
Charges exploitation/Dotation sociale	99%	92%
Charges totales/Dotation sociale	170%	122%
Charges totales/Ressources totales	88%	73%

La dotation sociale s'élève à **99,3 M€** en 2008, elle est en diminution de 1,4 % par rapport à 2007 en euros constants.

Le montant de la dotation a été calculé selon les recommandations de l'article 13 de l'accord du 13 novembre 2003 qui prévoit que "*le montant des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour l'Agirc et pour l'Arrco en 2003 sera reconduit en euros constants pour les exercices 2004 à 2008 inclus*". Pour l'année 2008, compte tenu du montant de prélèvement de l'année 2003, d'une inflation de 1,7% en 2004, 2005 et 2006, 1,5% en 2007 et 1,6% en 2008 (prévisions), le montant global à répartir entre les institutions s'est donc élevé à 99,3 M€. Or, l'inflation 2008 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 2,8 %. C'est la raison pour laquelle le montant actualisé 2007 en euros constants est supérieur.

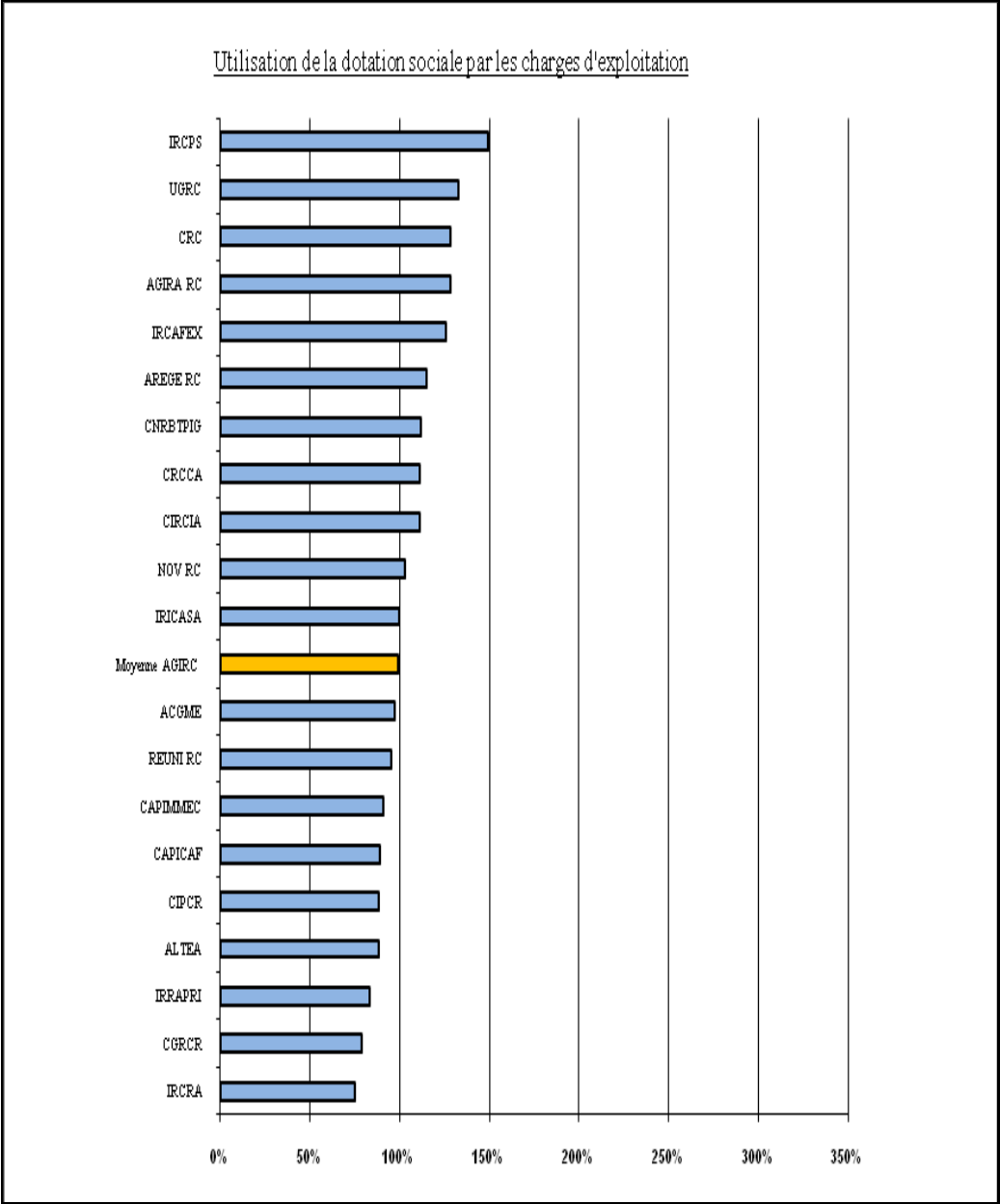
Les ressources totales s'élèvent à **192 M€**, elles sont en hausse de 14 % par rapport à 2007. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **170 %**, mais a contrario l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**88 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

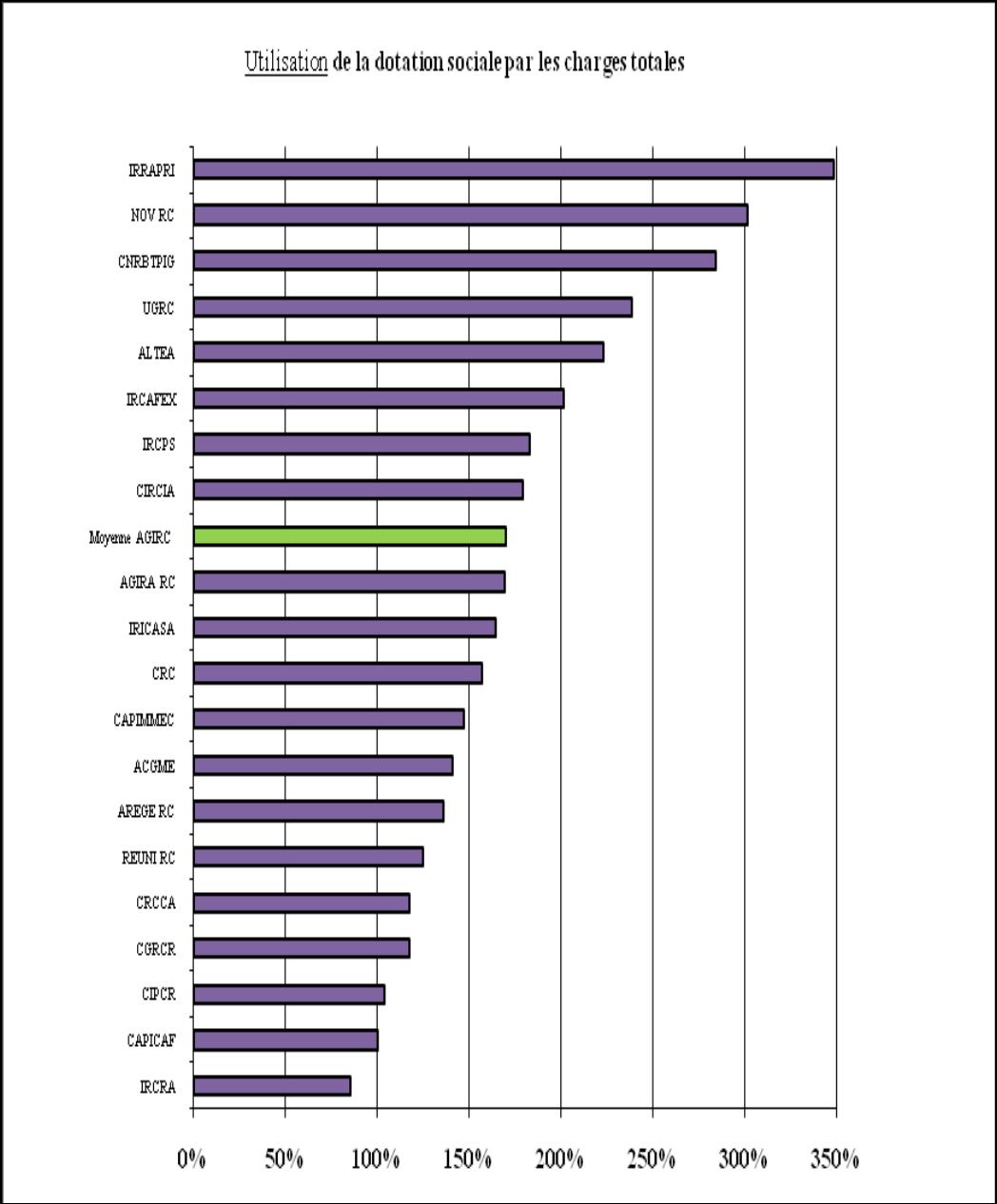
Toutefois que le niveau d'utilisation de la dotation sociale ou des ressources totales, par les charges correspondantes est en hausse par rapport à 2007.

Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.

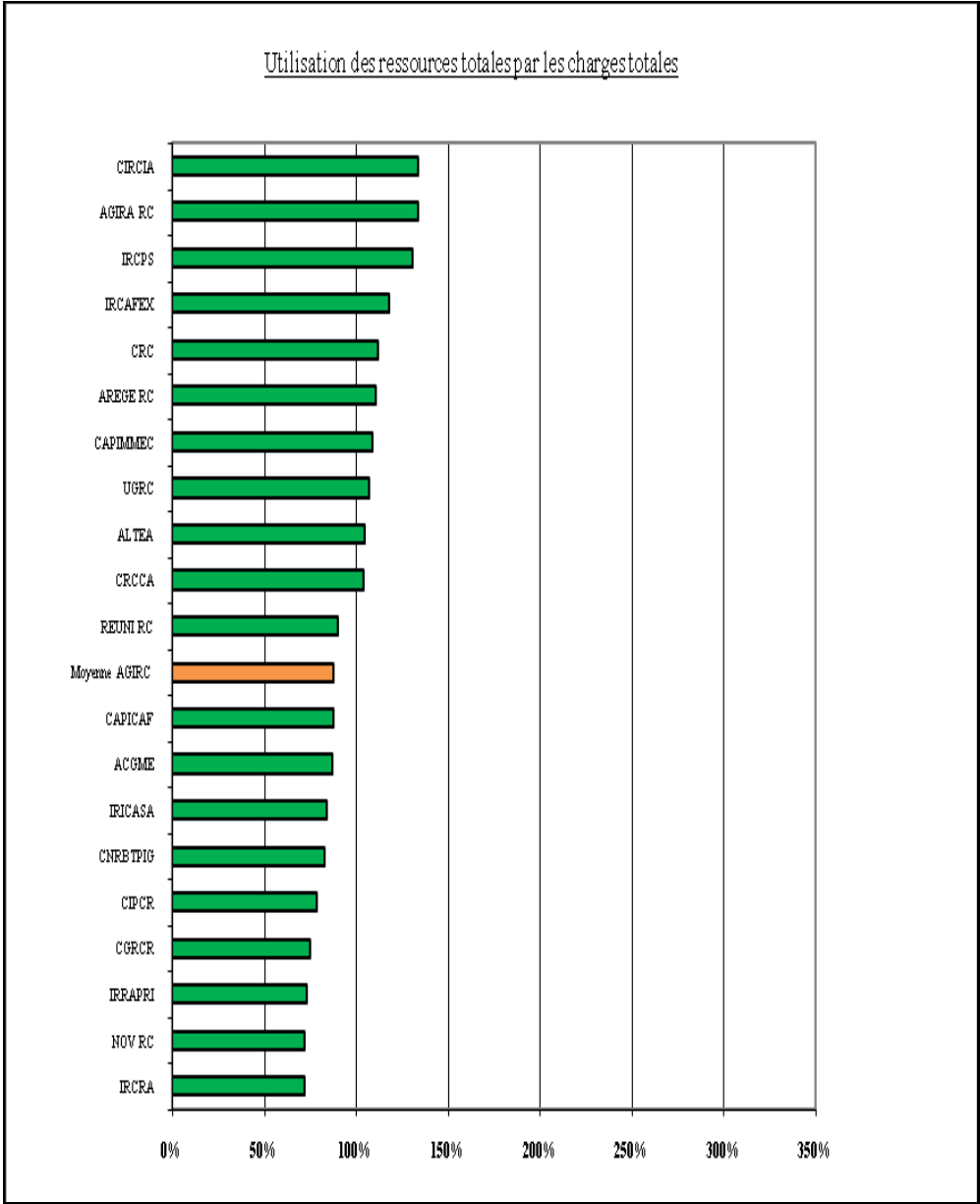
11 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 3 autres plus de 90 %. 6 institutions se situent en deçà. La moyenne Agirc est de 99 % :



Seule une institution en 2008 n'utilise pas l'intégralité de sa dotation pour couvrir les dépenses totales (IRCRA), la moyenne étant de 170 % : 8 institutions sont au dessus et 12 en deçà :



10 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social (CIRCIA, AGIRA RC, IRCPS, IRCAFEX, CRC, AREGE RC, CAPIMMEC, UGRC, ALTEA, CRCCA et REUNI RC), elles n'étaient que 3 en 2007. Les 10 autres institutions constituent des réserves de 12 à 28 % de leurs ressources totales :



Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

Ainsi, pour 5 institutions dont le ratio de consommation de la dotation par les charges totales est élevé, l'explication vient du montant des charges exceptionnelles comptabilisé en 2008 :

Institution	Dotation sociale (M€)	Charges exceptionnelles (M€)
IRRAPRI	2,8	6,5
NOV RC	10,2	18,1
CNRBTPIG	4,9	7,8
ALTEA	3,3	2,6
UGRC	2,4	1,8

1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ ou - les comptes de liaisons entre fonds).

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant et ne tiennent pas compte des sommes alimentant la réserve sociale mutualisée dont les disponibilités seront étudiées au point 1.5:

	2008
Réserve d'action sociale au 01/01	461 590 356
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	
Résultat de l'exercice	23 853 835
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	180 935 654
Disponibilités à long terme en mois de charges Disponibilités /charges totales *12	12,89

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 12,89 mois de charges.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 15 M€ pour le régime, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2007 ($181/12 = 15$).

Les disponibilités s'élevaient à 141,8 M€ en 2007 (€ constants), soit 13,81 mois de charges. Le montant des disponibilités augmente mais le rapport mois/charges totales diminue, compte tenu de l'augmentation significative des charges (notamment exceptionnelles) en 2008.

Il apparaît que 11 institutions, soit 55 % d'entre elles, ont des disponibilités à long terme en mois de charges au-delà de la moyenne du régime. L'analyse institution par institution sera étudiée dans la troisième partie du rapport.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un événement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4.

On peut donc faire l'hypothèse qu'elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD.

	2008
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	3 042 281
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	15 818 634
Autres	10 622 864
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	29 483 779
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » et ceux compris dans la catégorie « autres » à savoir **26,4 M€** en 2008. Ces engagements augmentent de 13% par rapport à 2007.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **26,4 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situeraient à **154,5 M€**, soit 11 mois en équivalent mois/charges totales.

1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2008	2007 (€ constants)
Produits		
Dotation sociale	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	0	0
Produits financiers	1 046 464	347
Produits exceptionnels	19 850 679	8 058 480
Sous total produits	20 897 143	8 058 827
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	20 897 143	8 058 827
Charges		
Actions de service	0	0
Charges de gestion courante	0	0
Total charges d'exploitation	0	0
Charges financières	10 897	0
Charges exceptionnelles	0	0
Sous total charges	10 897	0
Autres charges	0	0,00
Résultat excédent (positif)	20 886 246	8 058 827
Total charges	20 897 143	8 058 827

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, 19,9 M€, le résultat de leur placement est comptabilisé en produits financiers 1 M€ et le résultat excédentaire du fonds social alimentant chaque année la réserve, en 2008 + 20,9 M€.

Au 31 décembre 2008, cette réserve s'élève à **32,3 M€** :

	2008	2007
Réserve au 1er janvier de l'exercice	11 407 462	3 568 136
Mouvements de périmètre		
Apports divers		3 568 136
Intégrations		
Régularisations		3 568 136
Autres mouvements		
Prélèvements divers		3 568 136
Régularisations		3 568 136
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	11 407 462	3 568 136
Résultat de l'exercice		
Excédent	20 886 246	7 839 326
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	32 293 708	11 407 462

Les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

En outre, les instances ont souligné la nécessité de privilégier les efforts sur le parc existant pendant les deux premières années du plan (2008-2009) et ont différé l'étude de nouveaux projets d'investissements en propriété au terme des négociations paritaires initialement fixées en 2008 et reportées en 2009.



2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

**Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fédération)**

	2008	2007 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	45,1 M€	35,6 M€
➤ Résultat exceptionnel	-24,9 M€	-0,9 M€
➤ Résultat d'exploitation	3,8 M€	10,6 M€
➤ Résultat du fonds social	23,9 M€	45,2 M€

Le résultat excédentaire 2008 viendra alimenter la réserve action sociale 2009

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2008	2007 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	417 849	426 137
Revenus des titres de participation dans les SCI	32 601 054	25 034 296
Prêts	597 830	618 227
Activité de placement et placement de liquidités	7 708 147	10 581 796
Divers	14 817 167	1 463 110
Reprise sur dépréciations et provisions	11 654 056	8 017 956
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	67 796 103	46 141 522
Immo de placement hors prêts	8 331 160	5 596 372
Activité de placement et placement de liquidités	645 498	127 153
Divers	84 656	191 902
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	1 403	1 884
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	1 543 192	2 753 777
Dotations dépréciations et provisions	12 111 745	1 886 709
Total charges financières	22 717 654	10 557 797
Résultat financier	45 078 449	35 583 725

Le résultat financier des 20 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur les revenus des titres de participation notamment dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 59 % des produits financiers réalisés en 2008. Le poste produits financiers divers est élevé, 14,8 M€ et concerne 3 institutions (CNRGTPIG, CIPCR et ACGME). Le montant comptabilisé par la CNRBTPIG, 9,9 M€, correspond au résultat de la SCI Résidence Eiffel mais également, et pour la plus grosse part, au produit de cession de cette résidence en 2008, qui aurait dû être comptabilisé en produit exceptionnel.

Le résultat financier est excédentaire de 45,1 M€ en 2008, en hausse de 27 %.

Les charges financières sont, quant à elles, principalement constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI. Dans le cadre des règles de prudence concernant l'évaluation des actifs financiers, le montant des dépréciations et des provisions s'élève à 12 M€ en 2008, donc multiplié par 6 par rapport à 2007.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2008	2007 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 834 683	2 037 381
Produits exceptionnels sur opération en capital	10 605 984	2 238 382
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	175 000	9 933 337
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	8 114 302	4 559 023
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	2 033 301	220 104
Transfert de charges exceptionnelles	0	627
Total produits exceptionnels	22 763 270	18 988 226
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 791 102	1 712 755
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	3 655 359	1 690 677
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	7 871	2 218 196
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	20 335 266	6 868 482
Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	20 887 341	6 923 909
Total charges exceptionnelles	47 676 939	19 847 544
Résultat exceptionnel	-24 913 669	-859 318

En 2008, le résultat exceptionnel est déficitaire de **24,9 M€**.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les produits des cessions sont comptabilisés dans les produits exceptionnels dans le poste « produits sur opération en capital ». Ils sont de 18,9 M€ en 2008.

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée sont du même montant que celles transférées au fonds des opérations de retraite : elles s'élèvent en 2008 à **20,9 M€**, en hausse par rapport à 2007 du fait d'un grand nombre de cessions. Ces quotes-parts correspondent aux principales cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2008 (M€)
CNRBTPIG	Résidence Eiffel (Beaulieu sur mer 06)	3,3
NOV RC	Résidence Eiffel (Beaulieu sur mer 06), les Madras (Antibes 06), SCI les chênes verts (Saint Raphael 83), SCI les grisons (Beaulieu sur mer et Villefranche sur mer 06)	8,7
IRRAPRI	Résidence Eiffel (Beaulieu sur mer 06), Val Fleury (Cannes 06)	3,1
ACGME	Résidence Eiffel (Beaulieu sur mer 06)	1
IRICASA	Les romarins (Vallauris 06), SCI Les chênes verts (Saint Raphael 83), les Madras (Antibes 06)	0,96

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

	2008	2007 (€ constants)
Dotation action sociale	99 253 019	100 722 123
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	862 581	755 739
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	533 118	904 392
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	74 441
Reprises sur dépréciations des droits de réservation	1 020 385	747 013
Transfert de charges d'exploitation	217 182	210 334
Total produits d'exploitation	101 886 285	103 414 042
Interventions sociales	66 348 627	66 308 259
Actions mutualisées	2 120 083	7 457 462
Aides financières individuelles	37 419 068	35 266 086
Financement collectif	19 675 221	15 959 386
Actions de service	7 134 255	7 625 325
Charges de gestion courante	31 713 103	26 497 781
Sous traitance intra groupe	19 735 543	18 071 514
Services extérieurs	1 042 781	1 026 338
Impôts taxes et versements assimilés	58 508	67 676
Charge de personnel	-3 824	20 514
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	570 288	1 532 317
Dotation aux amortissements des droits de réservation	7 021 437	3 917 438
Dotation aux dépréciations des droits de réservation	2 913 017	1 168 447
Autres charges de gestion courante	375 353	693 537
Total charges d'exploitation	98 061 730	92 806 040
Résultat d'exploitation	3 824 555	10 608 002

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **3,8 M€** en 2008. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale. Mais il est en forte baisse par rapport à 2007, - 53 %. Cela signifie que les produits d'exploitation dont la principale ressource est la dotation sociale ont été plus significativement utilisés qu'en 2007. En effet, les dépenses d'exploitation ont augmenté en 2008 par rapport à 2007, +5,7%.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « interventions collectives » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention

des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste interventions sociales est resté stable par rapport à 2007 en euros constants. Les charges de gestion courante ont augmenté de 19,6 %.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservataires ou en dépréciations des droits réservataires. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.

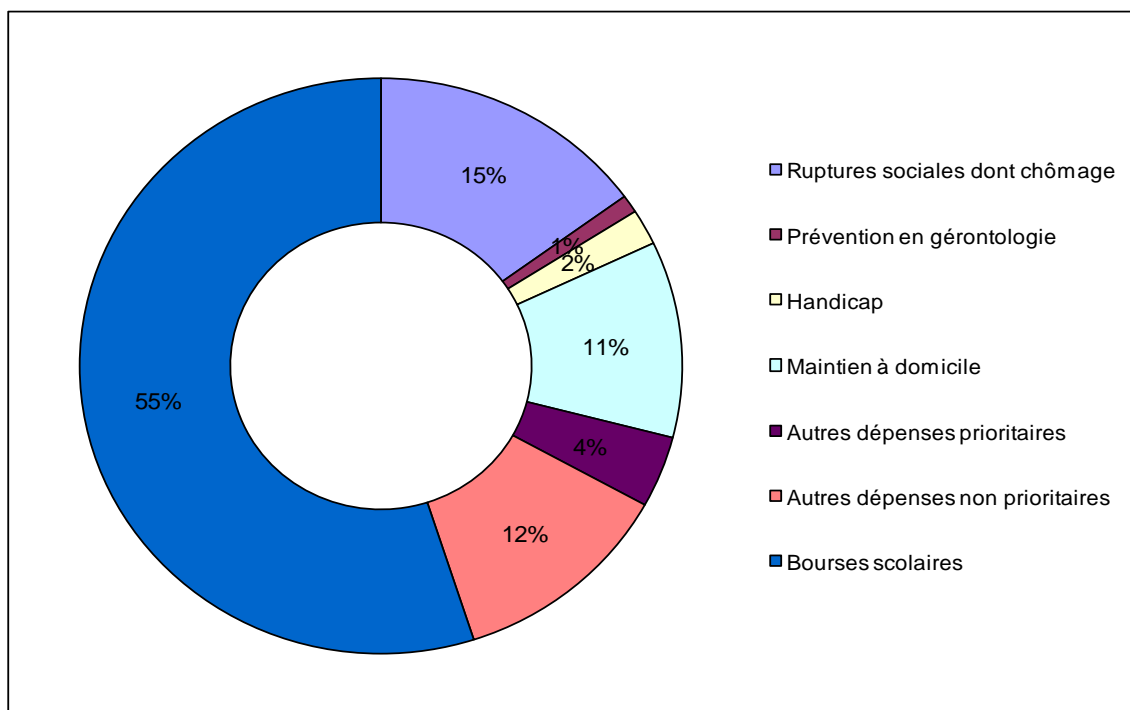


3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

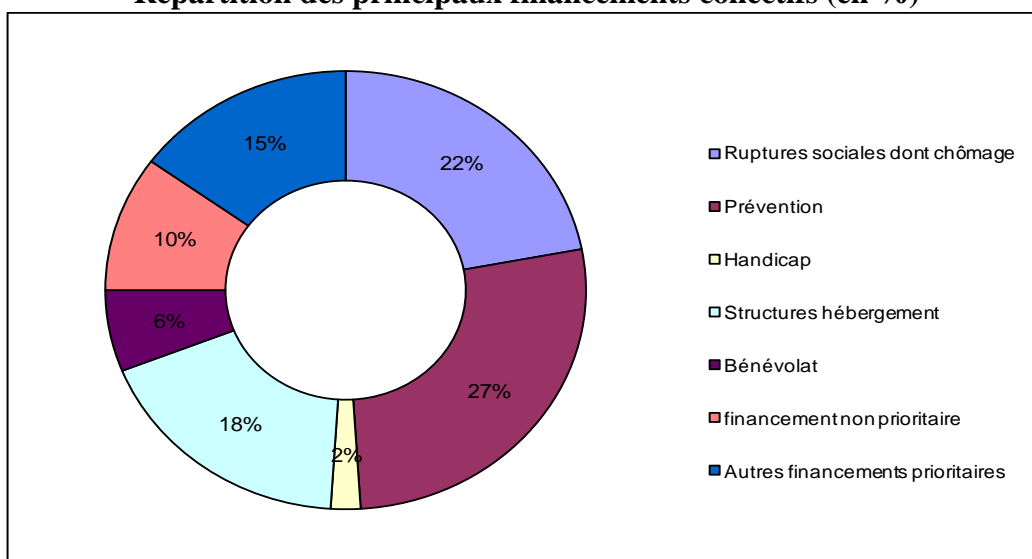
	2008	2007 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 2,5 % par rapport à 2007	31,4 M€	32,2 M€
33 % d'aides prioritaires dont :	10,2 M€	10 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	5,8 M€	5,9 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,4 M€	4,2 M€
67 % d'aides non prioritaires dont :	21,2 M€	22,2 M€
Aides à la scolarité (+0,6 % par rapport à 2007)	17,4 M€	17,3 M€

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2008	2007 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 3,5 % par rapport à 2007	18,4 M€	17,8 M€
dont 90 % de financements prioritaires	16,6 M€	14,9 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

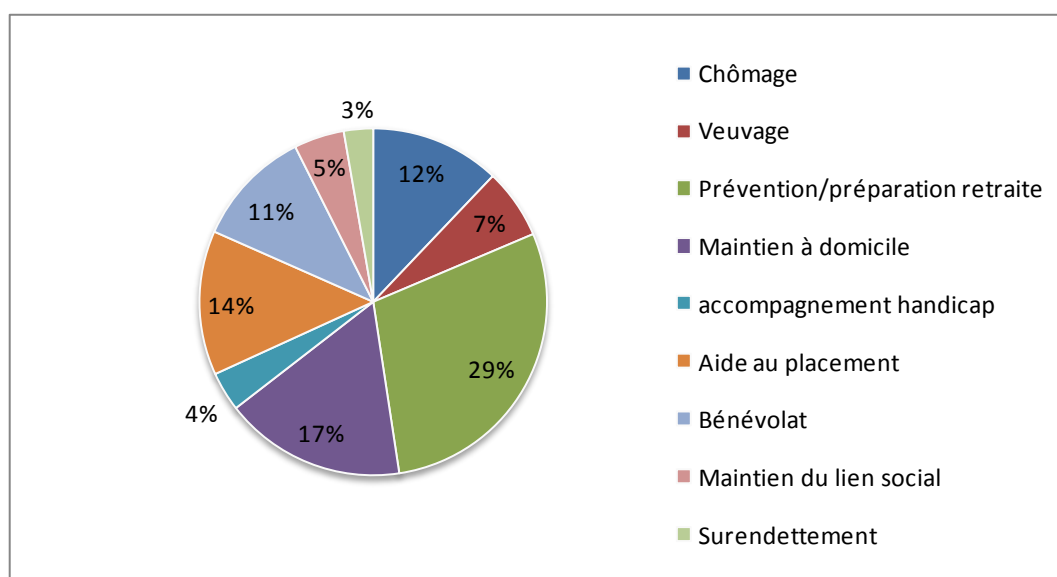


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	9,9 M€
dont :	
subventions	8,9 M€
prêts	1 M€
Nombre de places souscrites en 2008	734
dont 610 Places dans des EHPAD	
+ 80 % par rapport à 2007	
Le nombre de places total au 31/12/08 (déduction faite des 52 droits réservataires échus en 2008)	7 430
Financement des places en accueil de jours	3 270 jours

**Le fonctionnement de l'action sociale
(charges de personnel et de fonctionnement) :**

Charges de personnel et de fonctionnement	38,7 M€
dont actions de service (ECO)	11 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	12,2 M€
dont Commissions sociales	0,7 M€
Salariés en ETP	327,96
dont ETP des Actions de service	93,28
dont ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	103,34
dont ETP pour les commissions sociales	6,34

Répartition des ETP des actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, **à la demande des instances il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.**

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel, comprend toute aide financière directement versée à une personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") formalisée par une demande d'intervention sociale (pouvant être complétée par une analyse plus précise des besoins).


Le montant de ce poste en 2008 s'élève à **31,4 M€**. Cela correspond à une diminution de 2,5 % des dépenses par rapport à 2007.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante.

Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés, des allocataires.

 **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **67 % des aides individuelles** et représentent **21,2 M€**. Elles sont en diminution de 2 % par rapport à 2007. Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 55 %,
- charges liées à la bonification des prêts consentis sur les fonds des opérations de retraite : 7 %,
- les autres aides non prioritaires : 5 %.

Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **17,4 M€** en 2008. Il est en très légère hausse par rapport à 2007 en euros constants (+ 0,6 %).

Le nombre total de bourses attribuées est de 19 949, il est en **hausse de 12 %** par rapport à 2007 (2 098 bourses en plus), phénomène qui s'explique pendant la période de rapprochement d'institutions.

Le montant moyen des bourses a donc diminué, il est de 871 € :

- 854 € pour les bourses cotisants,
- 1000 € pour les bourses allocataires.

L'aide à la scolarité des orphelins correspond à 157 138 € pour 188 bourses, soit un montant moyen de 836 €.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **3,8 M€** dont 2 M€ consacrés aux charges liées aux bonifications des prêts et 1 M€ en aides diverses.

- ✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :
 - prévention de la perte d'autonomie,
 - accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **10,2 M€** et **33 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **très légère hausse** par rapport à 2007 (+ 1 %).

La prévention de la perte d'autonomie

Elle représente **18 %** des aides individuelles totales, soit **5,8 M€, en baisse de 2 %** par rapport à 2007. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**4,6 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **4,4 M€** et **14 % des aides individuelles totales**. Il est en **hausse de 6,5%** par rapport à 2007.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile pour **3,4 M€** (dont 2,7 M€ pour l'aide à domicile, l'amélioration de l'habitat, la garde à domicile et 0,6 M€ pour l'aide traditionnellement appelée « chauffage »).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 6 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

	COTISANTS		ALLOCATAIRES		Total	%
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT		
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	2 581	2 763 169	4 500	3 038 540	5 801 709	18%
Rupture sociale	1 688	2 321 109	2 289	2 303 630	4 624 739	15%
Veuve/ Orphelin / Concubin lié au décès	67	80 776	1 195	1 199 366	1 280 142	4%
Autres : Logement / Déménagement	125	211 830	284	281 684	493 514	2%
Chômage	865	1 252 824	5	4 844	1 257 668	4%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	631	775 678	805	817 736	1 593 415	5%
Prévention en gérontologie	259	38 022	1 639	397 340	435 362	1%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention			1 276	298 311	298 311	1%
Action d'information / Formation préventive			362	98 696	98 696	0%
Préparation à la retraite	259	38 022	1	333	38 355	0%
Accompagner le handicap	633	402 538	502	330 247	732 785	2%
Autonomie des pers. handicapées (aide à l'équip, appareillage, participation rente de survie)	149	184 569	246	227 131	411 700	1%
Vacances personnes handicapées	86	67 305	59	45 156	112 461	0%
Structure d'accueil personnes handicapées	398	150 664	183	51 400	202 064	1%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes			14	6 560	6 560	0%
Maintien du lien social	1	1 500	70	7 323	8 823	0%
Activités de maintien du lien social	1	1 500	70	7 323	8 823	0%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	158	125 576	10 203	4 296 963	4 422 539	14%
Maintien à domicile	153	120 831	9 468	3 295 482	3 416 313	11%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	31	10 049	5 958	1 519 016	1 529 065	5%
Chauffage	1	847	760	378 458	379 305	1%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	10	18 324	487	326 540	344 864	1%
Téléalarme			719	103 238	103 238	0%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	11	12 352	863	613 854	626 206	2%
Autres MAD	100	79 259	681	354 376	433 635	1%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	1	1 324	618	917 591	918 916	3%
Hébergement permanent en EHPAD	1	1 800	538	866 370	868 170	3%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants		476	80	51 222	50 746	0%
Aide aux aidants	4	3 420	117	83 890	87 310	0%
Actions en faveur des aidants	4	3 420	117	83 890	87 310	0%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	19 167	17 035 548	4 312	4 144 746	21 180 294	67%
Aides à scolarité / Etudes / apprentissage	17 740	15 158 761	2 209	2 209 200	17 367 961	55%
Bourses	17 603	15 045 063	2 158	2 165 760	17 210 823	55%
Aide scolarité des orphelins	137	113 698	51	43 440	157 138	1%
Autres dépenses non prioritaires	204	247 862	1 806	1 490 920	1 738 782	6%
Vacances	15	3 810	16	8 058	11 868	0%
Obsèques (hors ruptures sociales)	19	25 076	275	230 551	255 627	1%
Aides évènementielles	1	800	539	52 756	53 556	0%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	56	35 921	422	225 873	261 794	1%
Dossiers de surendettement	35	44 660	53	45 428	90 088	0%
Hébergement pour valides					-	0%
Activités culturelles, activités sociales			59	59 419	59 419	0%
Prix / Innovation sociale					-	0%
Autres dépenses non prioritaires	78	137 595	442	868 835	1 006 430	3%
Prêts	1 223	1 628 925	297	444 626	2 073 551	7%
Contentieux	1	527	40	13 645	14 172	0%
Impayés					-	0%
Bonification	1 222	1 628 398	257	430 981	2 059 379	7%
Prise de garantie					-	0%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES hors charges de personnel	21 906	19 924 293	19 015	11 480 249	31 404 542	100%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES hors charges de personnel (cot. + alloc.)			40 921	31 404 542	31 404 542	100%
CHARGES DE PERSONNEL (RECUEIL ETP)			42,34	6 014 526	6 014 526	
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cotisations + allocations)				37 419 068	37 419 068	

3.2 Les financements collectifs

✚ Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre les sommes versées à des organismes avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et pour le financement du patrimoine (réhabilitation, création) hors vacances à partir de 2006.

Le montant des financements collectifs s'élève à **18,4 M€** en 2008. Il est en **hausse de 3,5 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau ci-après, est la même que pour les aides financières individuelles :

- prévenir la perte d'autonomie,
- accompagner la perte d'autonomie,
- bénévolat,
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du champ prioritaire représentent **90 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie pour 57 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 27 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 18 %.

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 9 M€ (respectivement 5 et 4 M€).

La prévention en gérontologie comprend le financement des centres de prévention au nombre de 10 en 2008 (ouverture du centre Renouance à Rouen en janvier 2008), les actions d'information et de formation sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite. La progression de ce poste est importante, **+ 20,5 % par rapport à 2007**.

Les situations de rupture sociale (+ 5,7 % en 2008) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté (y compris le partenariat avec l'APEC de 2M€).

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 1,4 M€, en hausse de 7 % par rapport à 2007 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 3,2 M€, en **hausse de 74 %** par rapport à 2007.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4). 2008 est la première année de mise en œuvre du plan médico-social et sanitaire.

✚ Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs s'élèvent à 1,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

<i>AGIRC</i>	2008	2007	% du total des financements collectifs 2008	% du total des financements collectifs 2007
Financement collectif				
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	10 520 144	9 153 289	57%	51%
Rupture sociale	3 993 418	3 777 715	22%	21%
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	864 434	110 096	5%	1%
Chômage	3 128 984	3 667 619	17%	21%
Prévention en gérontologie	4 952 390	4 111 151	27%	23%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	2 555 456	2 374 995	14%	13%
Action d'information / Formation préventive	1 126 151	698 906	6%	4%
Préparation à la retraite	952 128	807 354	5%	5%
Action de recherche et/ou innovation	318 655	229 896	2%	1%
Accompagner le handicap	423 964	516 850	2%	3%
Autonomie des pers handicapées (aide à l'équip., appareillage, participation rente de survie)	363 955	55 608	2%	0%
Vacances personnes handicapées	20 303	13 141	0%	0%
Structure d'accueil personnes handicapées	49 320	153 527	0%	1%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	9 614	294 574	0%	2%
Maintien du lien social	1 150 371	747 574	6%	4%
Activités de maintien du lien social	1 150 371	747 574	6%	4%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	5 000 883	3 517 441	27%	20%
Maintien à domicile	1 394 716	1 301 747	8%	7%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	394 520	470 490	2%	3%
Téléalarme	188 640	201 991	1%	1%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	27 000	118 737	0%	1%
Autres MAD	784 556	510 529	4%	3%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	3 233 332	1 858 461	18%	10%
Hébergement permanent en EHPAD	3 024 580	1 836 567	16%	10%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	208 752	21 893	1%	0%
Aide aux aidants	372 835	357 233	2%	2%
Actions en faveur des aidants	372 835	357 233	2%	2%
RESEAU CRCAS LABELLISE		-		
Prévention				
Aidants				
BENEVOLAT	1 063 582	1 075 393	6%	6%
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 842 211	2 887 350	10%	16%
Autre bénévolat	38 942	61 776	0%	0%
Vacances	958 559	682 214	5%	4%
Activités culturelles, activités sociales	438 709	640 040	2%	4%
Prix / Innovation sociale	27 873	1 022 313	0%	6%
Autres dépenses non prioritaires	378 128	481 007	2%	3%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF hors charges de personnel	18 426 820	17 809 196	100%	100%
CHARGES DE PERSONNEL (RECUEIL ETP)	1 248 401	1 143 700		
Investissement et financement collectif non prioritaires				
Investissement et financement collectif handicap				
Investissement et financement collectif prioritaires (hors procédure EHPAD)				
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF	19 675 221	17 394 869		

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

En 2008, une action mutualisée supplémentaire a vu le jour : la mise en place du réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. En 2008, 10 comités couvrant 14 régions administratives ont été labellisés.

	2008	2007	% du total des actions mutualisées 2008	% du total des actions mutualisées 2007
Actions mutualisées				
ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	225 207	55 650	100%	100%
Transport accompagné	204 130	50 866	91%	91%
Aidants	10 061	4 783	4%	9%
Réseau CRCAS labellisé	11 016		5%	
Prévention	10 263		93%	
Aidants	753		7%	
CHARGES DE PERSONNEL (RECUEIL ETP)	1 894 876	1 742 168		
Evaluation				
Maintien à domicile coordonné				
BDS				
Suivi des droits réservataires				
Pilotage propriétés				
Transport accompagné				
Procédure EHPAD				
Aide aux aidants				
Pilotage réseau CRCAS				
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES	2 120 083	1 812 328		

L'enveloppe mutualisée des actions menées dans le cadre des comités régionaux s'élevait en 2008 à 25 000 € par comité, avec 45 % soit 11 250 € comme quote-part revenant à l'Agirc. L'enveloppe totale est donc 112 500 €, elle a été consommée à hauteur de 10 % en 2008 (11 016 €).

Les autres actions mutualisées concernent la quote-part Agirc de 10 % du transport accompagné, les actions mutualisées concernant l'aide aux aidants, la mise à jour de la BDS, le suivi des droits réservataires, la procédure de financement des EHPAD, le pilotage des propriétés.

Le transport accompagné a continué de se développer en 2008 avec une quote-part Agirc multipliée par 4 par rapport à 2007. Il s'agit principalement de la ventilation sur les institutions Agirc de la quote-part de 10 % qui en 2007 restait principalement affectée aux institutions Arrco pilote du dispositif « sortir plus ».

Hormis le transport accompagné, l'aide aux aidants et le réseau qui comprennent des charges directes, les autres actions mutualisées et faisant l'objet d'une dotation action sociale mutualisée, sont constituées uniquement de dépenses en termes de charges de personnel donc toutes incluses dans la ligne charges de personnel du tableau.

Ces charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 1,9M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2008, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2008** s'élève à **8,9 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2%. Le montant des **prêts** octroyés en 2008 s'élève à **1 M€**. Six institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **9,9 M€**.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 91 % des sommes sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 9 % dans des établissements pour les personnes handicapées.

Enfin, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2008 pour financer **610 places en EHPAD, soit + 78 %** par rapport à 2007, et **124 places en établissements pour personnes handicapées, soit + 91 %** par rapport à 2007. Ainsi, d'après le nombre de places validées par les conseils d'administration des institutions Agirc, l'effort de financement devrait s'élever à **16,2 M€**. Les 9,9 M€ comptabilisés en 2008 concernent les sommes effectivement versées aux promoteurs dans le cadre des appels de fonds mentionnés dans les conventions et qui dépendent de l'état d'avancement des travaux de construction des établissements. Le versement du solde des 16,2 M€ s'étalera donc dans le temps.

Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires est de 7 430 au 31/12/08, sachant que dans l'année, 52 droits sont arrivés à échéance, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2008, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 240 726 € environ pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de 3 270 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2008		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	610 places	13 423 504 €
Personnes handicapées	124 places	2 732 746 €
Accueil de jour	3270 jours	240 726 €
TOTAL engagements		16 396 976 €
Montant comptabilisés (prêts et subventions)		9 921 779 €

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603110 actions mutualisées, 603120 aides individuelles, 603130 interventions collectives, 603140 actions de service).

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour. Cela conduit à la répartition ci-après.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2008 se présente ainsi :

Aides individuelles	Aides individuelles prioritaires	52,66
	Aides individuelles non prioritaires	20,07
Actions de service	Chômage	11,31
	Veuvage	6,11
	Prévention/préparation retraite	27,13
	Maintien à domicile hors ASC	15,82
	Accompagnement handicap	3,43
	Aide au placement PA	12,6
	Bénévolat prioritaire	8,63
	Bénévolat non prioritaire	1,32
	Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,38
	Accompagnement surendettement	2,55
Investissement et financement collectif	Investist et financt collectif non prioritaire	1,8
	Investist et financt collect handicap	3,41
	Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	9,93
Aides individuelles	Prêt	10,69
Actions mutualisées	Evaluation	0,31
	Maintien à domicile ASC	0,95
	BDS	1,84
	Suivi droits réservataires	3,86
	Pilotage propriétés	6,5
	Transport accompagné (ex CDL)	3,28
	Procédure EHPAD	4,67
	Pilotage réseau CRCAS labellisé	1,32
Aide aux aidants	3,71	
Activités centrales	Pilotage / Management / Fonctions centrales	103,34
	Commissions sociales	6,34
Total ETP à calculer		327,96

ETP pour Aides individuelles	83,42
ETP pour Actions de services	93,28
ETP pour Financements collectifs	15,14
ETP pour Actions mutualisées	26,44
ETP pour Pilotage / Management / Fonctions centrales	103,34
ETP pour Commissions sociales	6,34
Total ETP à calculer	327,96

dont Activité Action Sociale	218,28
dont Activités Centrales	109,68

En 2008, une nouvelle rubrique d'ETP a été créée et concerne le pilotage des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. 10 comités ont été labellisés en 2008 avec 10 groupes pilotes.

L'effectif total en 2008 est constitué de **327,96 ETP**, en **diminution par rapport à 2007 de 5,3%**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **26,44 ETP** correspondent à **8 %** des ETP totaux, en augmentation de 13 % par rapport à 2007, conformément aux missions autorisées par les fédérations.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **13,34 ETP**, soit **4,1 %**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **52,66 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **16 %** du total, leur nombre est en diminution de 3,3 % par rapport à 2007.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **32,56 ETP**, soit **10 % du total**, en diminution de **16 %**.

En 2008, **6,34 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale. Ils sont en baisse de 34 % par rapport à 2007.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **103,34 ETP**, soit **31,5 %** de l'effectif total et en hausse de 7 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **234,68 ETP**. Ils sont constants par rapport à 2007.

Enfin, les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, veuvage, prévention/préparation retraite, maintien à domicile, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, bénévolat, maintien du lien social hors « Sortir Plus » et surendettement.

En 2008, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **93,28 ETP** soit **28,4 %** des ETP totaux. Ils sont en diminution de 16,8 % par rapport à 2007.

Enquête annuelle CUGA réalisée par la Direction des objectifs et de la qualité

En 2007, des écarts importants persistaient dans les résultats des deux enquêtes sur les ETP dédiés à l'action sociale : TISIF mise en place par la direction de l'action sociale et CUGA par la direction des objectifs et de la qualité. Les deux directions ont demandé aux institutions de rapprocher leurs enquêtes respectives afin de transmettre aux fédérations des résultats harmonisés.

En 2008, l'écart restant est de 1 ETP entre les deux études c'est-à-dire 0,3 % de l'effectif total.

3.5.2 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommés frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de services, correspondant à **218,28 ETP**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante, qui diminuent de 3,5 % par rapport à 2007.

Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 38,7 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	24,5 M€	
Charges de personnel des interventions sociales	16,3 M€	66,5 %
Charges de personnel de gestion courante	8,2 M€	33,5 %
Charges de fonctionnement	13,9 M€	
Frais spécifiques	0,3 M€	

En 2008, les charges de personnel et de fonctionnement sont en diminution de 3 % par rapport à celles de 2007, en euros constants.

Rapportée à la dotation sociale, la part des charges consacrée au fonctionnement des services (charges de personnel et de fonctionnement incluses dans la gestion courante) représente 22,6 % en 2008, contre 22 % en 2007.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2008

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	52,66	3 935 119	2 234 100		6 169 218
Aides individuelles non prioritaires	20,07	1 499 769	851 469		2 351 238
Chômage	11,31	845 161	479 827		1 324 988
Veuvage	6,11	456 581	259 217		715 798
Prévention/préparation retraite	27,13	2 027 341	1 150 990		3 178 331
Maintien à domicile hors ASC	15,82	1 182 180	671 163		1 853 343
Accompagnement handicap	3,43	256 313	145 518		401 831
Aide au placement PA	12,60	941 559	534 555		1 476 114
Bénévolat prioritaire	8,63	644 893	366 128		1 011 021
Bénévolat non prioritaire	1,32	98 640	56 001		154 640
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,38	327 304	185 821		513 125
Accompagnement surendettement	2,55	190 554	108 184		298 737
Investist et financt collectif non prioritaire	1,80	134 508	76 365		210 873
Investist et financt collect handicap	3,41	254 819	144 669		399 488
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	9,93	742 038	421 280		1 163 318
Prêt	10,69	798 831	453 523		1 252 354
Evaluation	0,31	23 165	13 152		36 317
Maintien à domicile ASC	0,95	70 991	40 304		111 294
BDS	1,84	137 498	78 062		215 559
Suivi droits réservataires	3,86	288 446	163 760		452 206
Pilotage propriétés	6,50	485 725	275 762		761 487
Transport accompagné (ex CDL)	3,28	245 104	139 154		384 258
Procédure EHPAD	4,67	348 975	198 125		547 099
Pilotage réseau CRCAS labellisé	1,32	98 640	56 001		154 640
Aide aux aidants	3,71	277 237	157 397		434 634
Pilotage / Management / Fonctions centrales	103,34	7 722 278	4 384 198		12 106 476
Commissions sociales	6,34	473 769	268 974	268 220	1 010 963
Total ETP à calculer	327,96	24 507 436	13 913 697	268 220	38 689 353
Charges de personnel	24 507 436,00				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	13 913 697,00				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	268 220,00				



4 - Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement en cours au 31/12/08 :

19 174 prêts **133,5 M€**

Nombre de prêts accordés en 2008 : **1 829**

-47,5 % par rapport à 2007

Montant total attribué **28,5 M€**

Montant moyen du prêt **15 588 €**

+40 % par rapport à 2007

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiel. Une institution y a eu recours en 2008 pour un montant total de 78 760 € (ALTEA).

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : **2,1 M€**. Ce montant comprend presque totalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds des opérations de retraite, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts, donc appliqués à taux réduit par rapport au taux diffusé par instruction tous les trimestres.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds des opérations de retraite.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 4695/SOC du 18 juin 1996 et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 4,20 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 3,88 % au 1^{er} avril et de 4,54 % au 1^{er} juillet et de 4,31 % au 1^{er} octobre.

<i>AGIRC 2008</i>	NOMBRE	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	20 406	
Cotisants	19 230	129 084 153
Retraités	1 176	4 846 491
Prêts accordés au cours de l'exercice	1 829	28 510 965
Cotisants	1 643	27 225 107
Retraités	186	1 285 858
Prêts remboursés au cours de l'exercice	3 061	28 934 674
Cotisants	2 830	27 695 361
Retraités	231	1 239 313
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	19 174	133 506 935
Cotisants	18 043	128 613 899
Retraités	1 131	4 893 036
Participants débiteurs	228	955 263
Cotisants	205	885 163
Retraités	23	70 100

A fin 2007, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **133,5 M€**.

Il concerne **19 174 prêts en cours** : 94 % consentis à des actifs et 6 % à des allocataires.

Dans l'année, **1 829** nouveaux prêts ont été consentis : 90 % en faveur des actifs et 10 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue fortement par rapport à 2007 de 47,5 % pour revenir à un nombre proche de 2006 (1 930 prêts en 2006). Plusieurs institutions ont externalisé la gestion de ces prêts auprès d'organismes conventionnés.

A contrario, le montant moyen du prêt est de 15 588 € en augmentation de 40 % par rapport à 2007.

Le nombre de participants débiteurs représente 1,2 % des prêts en cours au 31/12/08 et le montant des débits constitue moins de 1 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont donc couvertes par le prélèvement complémentaire (de 0,15 points depuis 2003) compris dans les taux consentis.

Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 10,69 ETP y sont dédiés pour un montant **1,3 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Après plusieurs années de réduction significative, le montant des charges de personnel gérant les prêts est maintenant identique à celui de 2007.

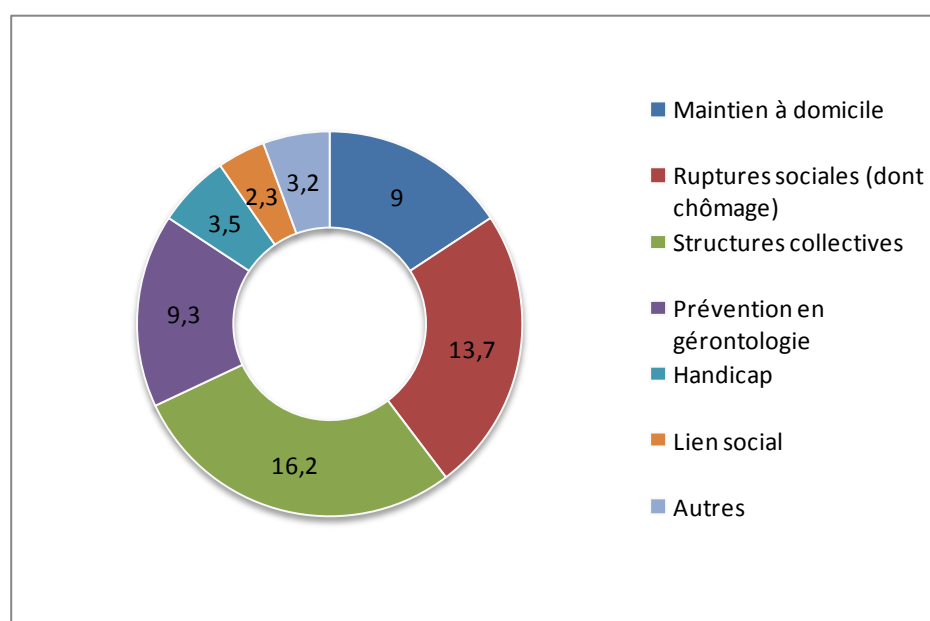


5 - Bilan des orientations sociales prioritaires

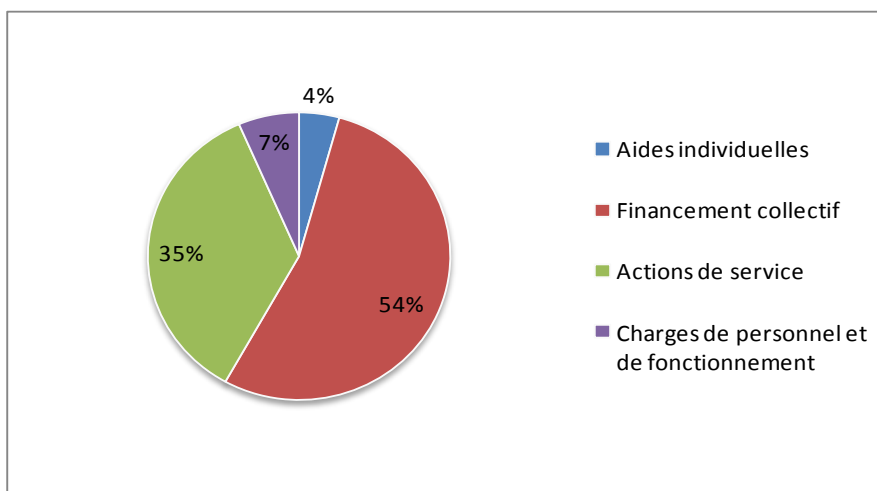
Les orientations prioritaires

	2008	2007 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les charges de personnel et les actions de service)	57,3 M€	50,2 M€
% de la dotation sociale	58 %	50 %
dont :		
Maintien à domicile	9 M€	8,5 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	13,7 M€	14,3 M€
Structures collectives	16,2 M€	10,3 M€
Prévention	9,3 M€	8,4 M€
Handicap	3,5 M€	3,1 M€
Lien social	2,3 M€	1,7 M€

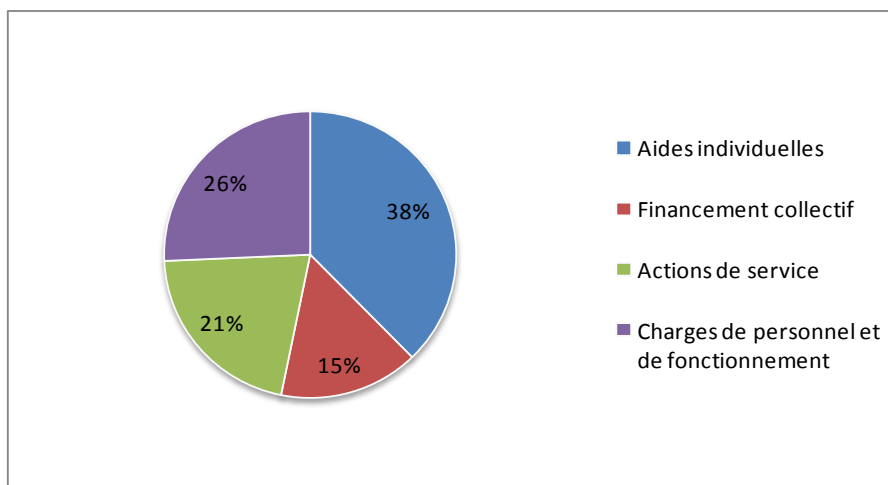
Répartition en millions d'euros



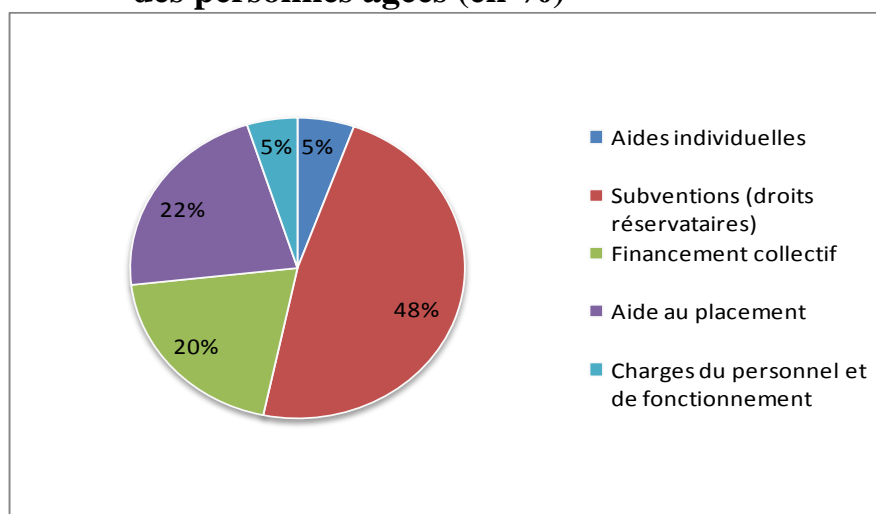
La prévention en gérontologie (en %)



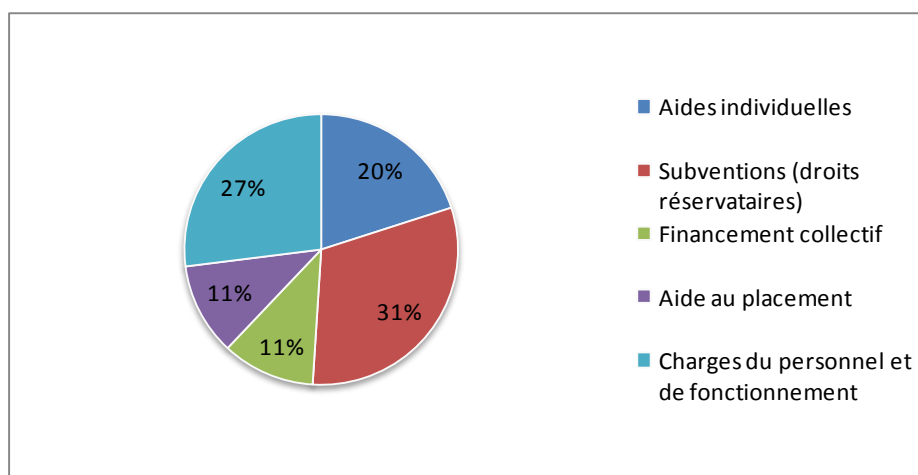
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires définies par les instances de l'Agirc dans le 7^{ème} programme (2004-2008) proposent une démarche d'accompagnement, global et évolutif, de la personne qui vieillit en développant des actions dans les domaines suivants :

- la prévention de la perte de l'autonomie,
- la préservation de l'autonomie à domicile, en insistant sur le maintien du lien social et l'aide aux aidants naturels,
- et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement.

A ces axes principaux s'ajoutent l'accompagnement du handicap et le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Enfin, dans le domaine des établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2008 correspondant à la première année.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : elles sont en diminution constante sur 3 ans,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents champs sociaux (financements collectifs) : augmentant corrélativement,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : en 2008, une augmentation significative est constatée,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place évoluent en fonction des choix des instances des fédérations,
- les actions de service enregistrent un léger fléchissement en 2008,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus qui évoluent différemment en fonction de la nature de l'aide.

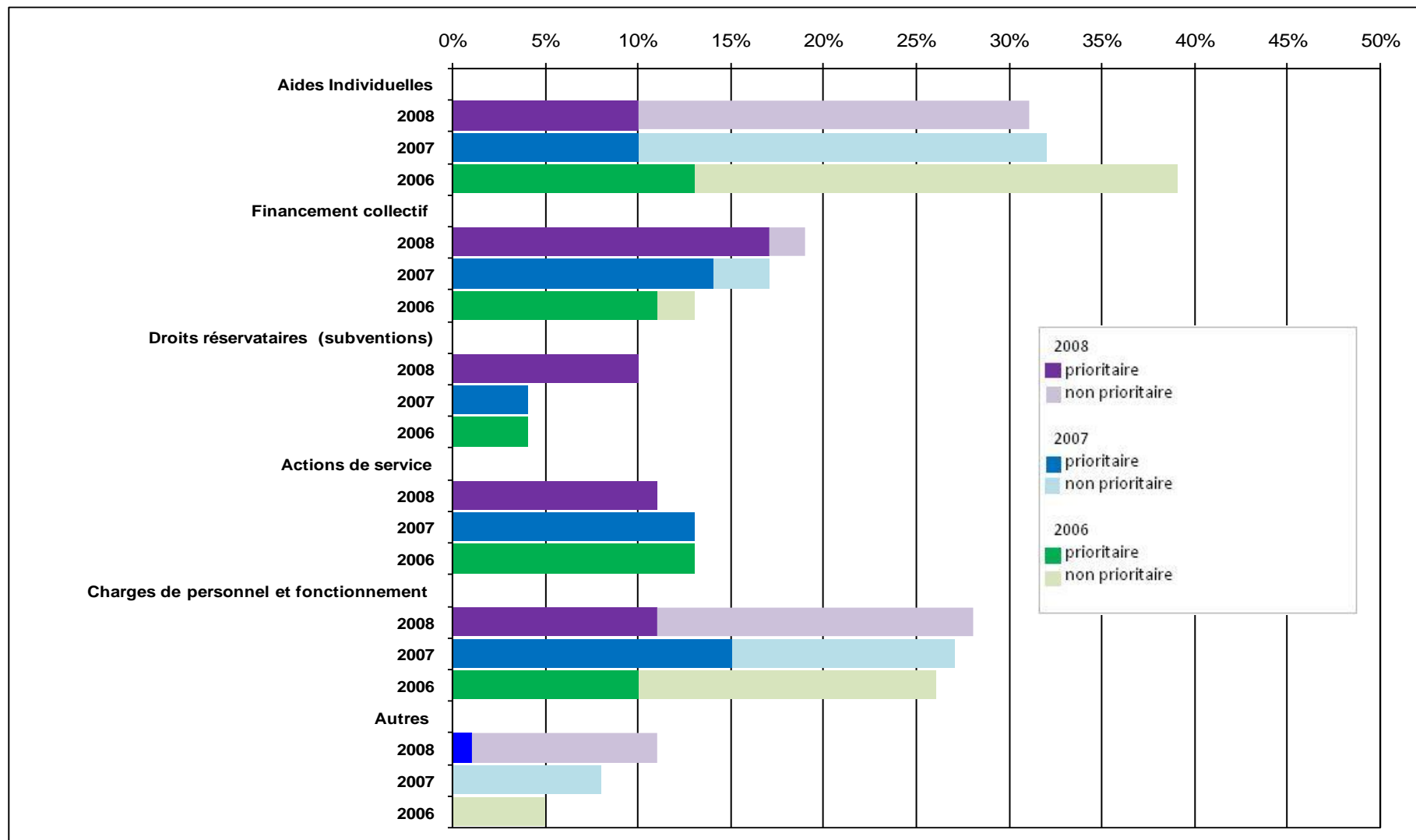
Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2008 à **57,3 M€, soit 58 % de la dotation sociale**. Le montant 2007 représentait 50 % de la dotation sociale 2007. Cela conduit à une part de la dotation en hausse de 8 points dans les domaines prioritaires.

Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté depuis 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc uniquement les efforts consentis par les institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires.

Synthèse des orientations prioritaires 2008

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% Dotation
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	5 801 709	10 520 143	214 393	1 069 688	6 595 651	4 638 116	28 839 701	29%
Rupture sociale	4 624 739	3 993 418			2 040 786	3 070 642	13 729 585	14%
Prévention en gérontologie	435 362	4 952 390	10 263		3 255 651	610 076	9 263 742	9%
Accompagner le handicap	732 785	423 964		1 069 688	401 831	871 382	3 499 651	4%
Maintien du lien social	8 823	1 150 371	204 130		897 383	86 016	2 346 724	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	4 422 539	5 000 883	10 814	7 844 381	5 965 374	3 019 304	26 263 295	26%
Maintien à domicile	3 416 313	1 394 716			2 000 954	2 159 204	8 971 187	9%
Structures PA	918 916	3 233 332		7 844 381	3 452 466	781 266	16 230 361	16%
Aide aux aidants	87 310	372 835	10 814		511 954	78 834	1 061 747	1%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		1 063 582			1 011 021	74 604	2 149 207	2%
TOTAL	10 224 248	16 584 609	225 207	8 914 069	13 572 046	7 732 025	57 252 204	58%

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale
Les orientations prioritaires représentent 58 % de la dotation sociale Agirc 2008



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	435 362	361 005	21%	0,44%
Bilan de prévention	298 311	242 813	23%	
Action info/formation	98 696	111 604	-12%	
Préparation retraite	38 355	6 588	482%	
Financement collectif	4 952 390	4 047 453	22%	4,99%
Centre prévention	2 555 456	2 312 349	11%	
Action info/formation	1 126 151	700 095	61%	
Prépa retraite	952 128	805 113	18%	
Recherche/innovation	318 655	229 896	39%	
Actions mutualisées - Réseau CRCAS labellisé - Prévention	10 263	0	0%	0,01%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 178 331	3 487 825	-9%	3,20%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	77 320	0	0%	0,08%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	610 076	528 501	15%	0,61%
Total	9 263 742	8 424 783	10%	9,33%

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. En 2008 s'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les 10 comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Les centres de prévention Agirc-Arrco

Le centre de prévention de Rouen, nommé Renouance, a ouvert ses portes en 2008.

Sa montée en charge a été extrêmement rapide et les demandes de bilan de prévention ont été importantes suite aux mailings envoyés par les 5 groupes fondateurs (Vauban Humanis, le pilote, Ionis, Mederic, Mornay et Reunica).

Dès le fin 2008, d'autres institutions ont fait savoir qu'elles souhaiteraient adhérer au centre en 2009.

Fin 2008 également a été lancé le projet d'informatisation du dossier individualisé des centres pour abandonner définitivement la version papier du questionnaire commun. L'informatisation a été l'occasion d'apporter des améliorations au contenu de ce questionnaire. Elle permettra également de faciliter le recueil des informations épidémiologiques en vue de publier sur les résultats des centres et de valoriser la démarche de prévention des institutions engagées depuis plus de deux décennies.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 10 % en 2008. Ces dépenses constituent **9,33 % de la dotation sociale 2008.**

5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 416 313	2 931 158	16,55%	3,44%
Aide domicile hors ASC	1 529 065	1 077 024	41,97%	
Chauffage	379 305	404 760	-6,29%	
Adaptation habitat hors ASC	344 864	316 539	8,95%	
Téléalarme	103 238	118 633	-12,98%	
Garde à dom/tierce personne/...	626 206	726 281	-13,78%	
Autres	433 635	287 921	50,61%	
Financement collectif	1 394 716	1 307 406	6,68%	1,41%
Aide domicile hors ASC	394 520	470 490	-16,15%	
Téléalarme	188 640	204 566	-7,79%	
Garde à dom/tierce personne/...	27 000	121 821	-77,84%	
Autres	784 556	510 529	53,67%	
Actions mutualisées				
Aide ménagère coordonnée				
Amélioration de l'habitat				
Evaluation				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 853 343	1 767 242	4,87%	1,87%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	147 611	108 651	35,86%	0,15%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 159 204	2 360 506	-8,53%	2,18%
Total	8 971 187	8 474 963	5,86%	9,04%

Au total ce domaine d'intervention pèse presque **9 M€** en 2008, il est en augmentation de **6 %** par rapport à 2007 et il correspond à **9 % de la dotation sociale**.

Le poste ayant particulièrement augmenté concerne l'aide au financement de l'aide à domicile, les institutions Agirc ne participant pas à l'action coordonnée avec la CNAV.

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	8 823	5 265	68%	0%
Financement collectif	1 150 371	747 574	54%	1%
Actions mutualisées - Transport accompagné	204 130	50 963	301%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	513 125	546 669	-6%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	384 258	262 447	46%	0%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	86 016	59 908	44%	0%
Total	2 346 724	1 672 827	40%	2%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des subventions versées à des organismes œuvrant dans ce domaine et d'actions de service ECO pour conseiller et orienter les ressortissants.

En 2008, le transport accompagné continue de se développer. Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant qui croît de manière significative depuis 2004. Les charges de personnel et de fonctionnement s'élèvent à 384 258 € (245 104 € de charges de personnel et 139 154 € de charges de fonctionnement). Ces montants correspondent à la part Agirc du dispositif qui représente 10 % du montant total Agirc-Arrco et qui en 2008 a été réellement imputé aux institutions Agirc (en 2007, certains groupes de protection sociale faisaient porter la dépense totale sur les institutions Arrco). En 2008, 40 départements sont engagés dans le dispositif du transport accompagné et sont entièrement couverts.

Dispositif « Sortir + »

Couverture géographique

Le dispositif a été maintenu en 2008 sur la base de l'exercice 2007 avec une couverture de 40 départements.

Evolutions

En vue de mesurer les impacts financiers et les freins à la consommation du fait de la mise en place de nouvelles conditions d'attribution, une expérimentation a été menée dans les départements des Bouches du Rhône et du Maine et Loire : pas d'attribution pour les personnes de moins de 75 ans, attribution d'un seul chéquier pour les personnes de 75 à 80 ans, attribution maximale de 3 chèquiers pour les personnes à partir de 80 ans avec participation financière progressive (15 € au lieu de 5 € pour le premier chéquier, 20 € pour le second et 30 € pour le 3^{ème}). L'institution garde la faculté d'attribuer d'autres chèquiers sur ses propres fonds sociaux.

Au vu des résultats, il semble que les comportements des personnes âgées n'évoluent pas du fait de cette participation financière réévaluée, le taux de consommation est resté stable en 2008.

En vue d'optimiser les moyens consacrés au dispositif et d'en simplifier la gestion, les conventions de partenariat avec les plateformes de service ont été révisées : les modalités de rémunération sont désormais fixées sur la base du nombre d'accompagnements réalisés et non plus sur le nombre d'appels téléphoniques.

Des travaux se poursuivent, avec les institutions pilote, pour envisager l'optimisation du dispositif en vue de sa généralisation en 2012 (95 départements couverts).

Aspect qualitatif

L'octroi de la prestation reçoit toujours un accueil très favorable auprès des bénéficiaires. La personnalisation des chèques dénommés « Sortir + » en 2008 a permis de mettre en avant une « identité » sur le dispositif qui en rend plus facile la communication.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	87 310	50 314	73,53%	0,09%
Financement collectif	372 835	355 160	4,98%	0,38%
Actions mutualisées	10 814	4 783	126,09%	0,01%
Aide aux aidants	10 061	4 783	110,35%	0,01%
Réseau CRCAS labellisé- Aidants	753	0	0,00%	0,00%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service				
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	511 954	432 387	18,40%	0,52%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	78 834	56 845	38,68%	0,08%
Total	1 061 747	899 488	18,04%	1,07%

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2007 a vu se concrétiser les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré avec les institutions en 2006.

En 2008, les dépenses enregistrées ont augmenté de 18 % par rapport à 2007. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations.

A partir de 2008, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

Plan d'actions en faveur des aidants familiaux

Les institutions sont encouragées, dans un souci d'accompagnement des aidants familiaux en quête de répit, de relais et de soutien de leur aide auprès de leur proche en perte d'autonomie :

- *à développer les actions d'information et de prévention via l'organisation de conférences-débats, de sessions d'information et d'échanges, de groupes de paroles...*
- *à s'engager dans une démarche prospective locale afin de promouvoir de nouveaux services et biens pour les aidants familiaux à l'aide d'un cadre juridique pour formaliser tout partenariat. Cette dynamique vise à développer un panel de solutions de répit.*
- *à renforcer leur politique d'investissement au sein de structures alternatives à l'hébergement permanent : structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour lesquels de nouveaux outils d'évaluation ont été élaborés et intégrés à la procédure d'investissements des établissements sociaux (procédure EHPAD).*

En 2007, un groupe de travail a été formé, en vue d'élaborer une évaluation longitudinale du Plan d'aide aux aidants.

Ces travaux ont abouti à la réalisation d'un support unique de recueil d'informations qui a donné lieu à un premier bilan.

Suite à la mise en place du réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale au 1^{er} janvier 2008, les actions dédiées aux aidants familiaux ont pour partie basculé dans le champ d'intervention de celui-ci.

Cette nouvelle orientation a eu pour conséquence de modifier les modalités de financement de ces opérations et a rendu caduque le support de recueil d'information servant au bilan du plan d'aide aux aidants.

A ce titre une instruction, en date du 19 septembre 2008, est venue clarifier ces nouvelles dispositions et un nouveau support a été validé en février 2009.

Aussi, le bilan de l'année 2008 résulte du croisement de 3 sources d'information :

- *les actions validées par les fédérations dans le cadre de l'inter institution hors comités régionaux de coordination de l'action sociale, base du bilan de 2007,*
- *les actions réalisées par les comités régionaux de coordination de l'action sociale,*
- *le reporting sur la base du nouveau support.*

Compte tenu de l'environnement en mutation de la retraite complémentaire et de la nouveauté de ce recueil, celui-ci sera ajusté dès l'année prochaine au regard de cette première exploitation.

En tout état de cause, le bilan 2008 confirme et entérine la tendance de 2007, à savoir une forte action en faveur de l'information et de la formation des aidants familiaux en situation ou en devenir. Ce fait démontre toute la difficulté à identifier ce public, à les amener à reconnaître les institutions comme un acteur ressource. Les institutions ont, elles, des difficultés à connaître suffisamment leurs besoins en vue d'organiser des solutions de répit innovantes dans un souci de proximité.

5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	918 916	793 886	15,75%	0,93%
Hébergement EHPAD	868 170	754 159	15,12%	
Solution de répit/autres	50 746	39 727	27,74%	
Financement collectif	3 233 332	1 857 543	74,07%	3,26%
Hébergement EHPAD	3 024 580	1 827 425	65,51%	
Solution de répit/autres	208 752	30 117	593,13%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 476 114	1 536 862	-3,95%	1,49%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 976 352	1 869 219	5,73%	1,99%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	781 265	631 235	23,77%	0,79%
Investissement structures : droits réservataires PA	7 844 381	3 644 653	115,23%	7,90%
Total	16 230 360	10 333 398	57,07%	16,35%

Les orientations prioritaires définies dans le 7^{ème} programme (2004-2008) incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance et en souscrivant de nouvelles réservations avec l'objectif d'atteindre 400 nouveaux droits par an. En parallèle, le nouveau plan médico-social et sanitaire (2008-2013) demande un effort tout régime confondu de 1 000 places par an.

En 2008, au regard du premier objectif, les institutions Agirc progressent car **610 places** ont été réservées dans des EHPAD pour 52 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **558 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 296 en 2007, soit une progression de **88%**.

Au regard du second objectif, les 1 000 places sont atteintes car les institutions Arrco, en 2008, ont validées le financement de 1 224 nouveaux droits.

Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **7,8 M€ en 2008**, il a augmenté de 115 % par rapport à 2007. Il comprend les sommes effectivement versées en 2008 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

Sont exclus également les prêts d'un montant d'1 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan). En revanche, sont comptabilisées les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire).

En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures. On constate que l'aide au financement des solutions de répit a été **multipliée par 7** en 2008.

En 2008, **99 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont obtenu une validation. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, au moins un dossier a été validé et porté à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes.

Parmi ces 99 projets : 3 sont des projets de création d'accueil de jour et 96 des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

En 2008, parmi ces 99 établissements, **34 entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé par les institutions de retraite**, c'est-à-dire **34 %** des structures entrant dans le champ de

la procédure EHPAD. Il est à noter que les établissements ouverts à la réservation des institutions en 2008 ne sont pas clos et des réservations peuvent encore être souscrites en 2009 et donner lieu, in fine, à un suivi mutualisé.

Le tableau suivant indique la répartition géographique (par région de présence des comités EHPAD) des établissements dont le projet de création a été validé et qui entreront dans le champ du suivi :

Région	Nombre d'établissements validés	Nombre d'établissements entrant dans le champ du suivi mutualisé (au 1 ^{er} juillet 2009)
Alsace Lorraine	11	5
Aquitaine	9	2
Auvergne	2	0
Bretagne	5	0
Centre	2	1
Centre Ouest	5	3
Franche Comté Bourgogne	1	0
Languedoc Roussillon	10	5
Midi Pyrénées	3	0
Normandie	3	1
Champagne Ardennes	3	1
Nord Picardie	5	3
Rhône Alpes	17	3
Pays de Loire	7	1
Sud Est	5	2
Ile de France	11	7
Total	99	34

5.4 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe, en 2008, **67** établissements et **6 880 lits** sur toute la France (métropolitaine et DOM). Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2008, le montant accordé était de **3 M€ en augmentation de 66% par rapport à 2007**.

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco (hors champ du handicap) se compose, en 2008 de 67 établissements. La perte d'une unité par rapport à l'exercice 2007 résulte de la cession anticipée d'un établissement issu des opérations concertées Arrco ne répondant plus aux critères actuels de qualité et de sécurité.

Ceci n'affecte pas la capacité totale d'accueil qui se maintient à 6 880 places.

2008 est, par ailleurs, la première année de déploiement du Plan médico-social et sanitaire validé en 2007 par les instances Arrco et Agirc. La dynamique engagée a permis d'ores et déjà d'observer des évolutions au sein du parc notamment en matière de :

- gestion prévisionnelle patrimoniale (plans de travaux pluri-annuels, renégociation de conventions avec les gestionnaires externes, ...)*
- évolution qualitative : engagement progressif des établissements dans des pratiques bientraitantes formalisées pour l'accompagnement des déficiences sensorielles et cognitives*
- qualité des bâtis : intégration de cibles de qualité environnementale dans les programmes de travaux.*

Enfin, à l'été 2008, est paru le premier support de présentation de l'ensemble des établissements médico-sociaux et sanitaires en propriété Agirc et Arrco. Disponible en deux versions, il favorise une promotion institutionnelle grâce à une présentation catalogue, mais permet également des informations de plus grande proximité pour les allocataires au travers de brochures régionales thématiques.

5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	732 785	773 251	-5%	1%
Autonomie et vacances	524 161	548 325	-4%	
Structures d'accueil	208 624	258 849	-19%	
Financement collectif	423 964	515 844	-18%	0%
Autonomie et vacances	384 258	66 179	481%	
Structures d'accueil	39 706	449 666	-91%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	401 831	343 817	17%	0%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	871 382	793 198	10%	1%
Investissement structures : droits réservataires handicap	1 069 688	694 220	54%	1%
Total	3 499 650	3 120 331	12%	4%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont augmenté de 12 % par rapport à celles de 2007.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de 124 nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité de coordination pour l'action en faveur des personnes handicapées). Elles n'ont pas, pour la grande majorité, fait l'objet d'un versement en 2008, ce qui explique le faible montant des droits réservataires. L'intermédiaire du CCAH dans le domaine du handicap a conduit les institutions à limiter le personnel pour les études de dossier et à renforcer la prestation ECO accompagnement (Ecoute Conseil Orientation).

5.6 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2008	Montants 2007	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	4 624 739	4 742 014	-2%	5%
Chômage	1 257 668	1 614 700	-22%	
Autres	3 367 071	3 127 314	8%	
Financement collectif	3 993 418	3 776 327	6%	4%
Chômage	3 128 984	3 669 315	-15%	
Autres	864 434	107 012	708%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 040 786	2 511 011	-19%	2%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 070 642	3 227 737	-5%	3%
Total	13 729 586	14 257 089	-4%	14%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc...

En 2008, les institutions y consacrent **13,7 M€** soit **14 %** de la dotation sociale, en diminution de 4 % en montant par rapport à 2007. Les aides individuelles ont diminué de 2 % mais les financements collectifs en faveur des organismes œuvrant auprès des personnes en difficulté ont progressé de 6 %. Le financement lié aux situations de chômage a diminué en 2008. On trouve notamment dans ces financements collectifs, la participation des institutions au dispositif « accompagnement + », en partenariat avec l'APEC, en direction des cadres en situation de chômage de longue durée (en 2008, 726 chéquieriers d'un montant unitaire de 2750 € pour 618 participants). Les charges de personnel ont également diminué de 5 % ou 19 % pour les actions de service.

5.7 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

Année 2008 : lancement des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco

10 comités ont été labellisés et ils couvrent 14 régions administratives.

*L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.*

Le groupe pilote, désigné pour trois ans, assure le pilotage du comité et vérifier la mise en œuvre sur sa région, de la procédure Ehpad et du suivi des droits réservataires. Il assure également la mise à jour de la Base de Données Sociales.

En 2008, les comités régionaux ont organisé 89 actions :

51 dans le champ de la prévention qui ont rassemblé plus de 15 500 personnes.

38 dans le cadre de l'aide aux aidants qui ont touché plus de 2 300 personnes.

Ces actions ont pris des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums...

Un groupe de Directeurs d'action sociale a élaboré au cours de l'année 2008 des supports utiles à l'organisation du réseau : des logos et un outil transversal de recueil des actions, support nécessaire pour la réalisation du bilan annuel.



Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport tente de traduire une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées.

En 2008, on notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 99 %. Elle était utilisée à hauteur de 92 % en 2007. Le résultat global du fonds social reste excédentaire mais dans une moindre proportion qu'en 2007.

Par ailleurs, en 2008, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **58 % de la dotation sociale du régime** contre 50 % en 2007 et 46 % en 2006.

Le seuil des 50 % est maintenant dépassé. Il traduit la volonté des institutions Agirc de consacrer une part croissante de leur dotation sociale aux axes prioritaires, identifiés comme incontournables, pour action sociale de chaque institution.

La prévention de la perte d'autonomie reste le premier axe où se concentrent 29 % des engagements des institutions, en progression de 7,5 % par rapport à 2007. Ainsi, les institutions soutiennent les personnes en situation de rupture sociale (premier poste), accompagnent les personnes handicapées et les personnes âgées isolées et agissent pour prévenir les risques liés à l'avancée en âge. Le poste qui progresse le plus concerne le maintien du lien social, +43 %.

Le second axe correspond à l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile ou en établissement et des aidants des personnes en perte d'autonomie. Cet axe **progresse de 31,5% en euros constants** par rapport à 2007. La progression la plus forte concerne les efforts consentis par les institutions dans l'hébergement pour les personnes âgées (acquisition de places, travaux dans les propriétés, accompagnement au placement). Elle est de 57 % par rapport à 2007, l'accompagnement des personnes en établissement étant le poste le plus important de cet axe.

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 3,5 %. 90 % de ces financements sont dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 31,4 M€ mais en diminution de 18 % par rapport à 2007. 33% des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire. En effet, les bourses scolaires représentent 82 % des aides individuelles non prioritaires. Leur montant semble se stabiliser en 2008 par rapport à 2007.
- Le personnel en ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constitue 28 % du personnel de l'action sociale.

L'année 2008 a vu la mise en œuvre d'importantes réflexions structurantes menées en 2007 :

- la mise en place de 10 comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés qui ont lancé leurs premières campagnes de prévention et d'aide aux aidants,

- le démarrage des projets prévus dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, prolongé d'un an.

Plus globalement, les actions menées tant au travers du travail inter-institution qu'au sein de chaque groupe de protection sociale, visent à renforcer la qualité du service rendu et l'optimisation des moyens existants.

Pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignés les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Agirc.



Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2008

<i>REGIME AGIRC</i>	2008	2007
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	99 253 019	97 978 719
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	862 581	735 155
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 553 503	1 678 838
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	217 182	204 605
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	101 886 285	100 597 317
Interventions sociales	66 348 627	64 502 197
ACTIONS MUTUALISEES	2 120 083	7 254 340
AIDES INDIVIDUELLES	37 419 068	34 305 531
INTERVENTIONS COLLECTIVES	19 675 221	15 524 695
ACTIONS DE SERVICE	7 134 255	7 417 631
Charges de gestion courante	31 713 103	25 776 052
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	19 735 543	17 579 294
SERVICES EXTERIEURS	1 042 781	998 383
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	58 508	65 833
CHARGES DE PERSONNEL	3 824	19 955
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	10 504 742	6 437 940
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	375 353	674 647
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	98 061 730	90 278 249
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 824 555	10 319 068
Produits financiers	67 796 103	44 884 749
Charges financières	22 717 654	10 270 231
RESULTAT FINANCIER	45 078 449	34 614 518
Produits exceptionnels	22 763 270	18 471 037
Charges exceptionnelles	47 676 939	19 306 949
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 24 913 669	- 835 912
IMPÔTS SUR LES REVENUS	- 135 500	- 172 852
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 853 835	43 924 822

Impôts sur les revenus : liés aux structures fiscalisées (SCI, SARL...).

Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2008

Bilan Actif

<i>REGIME AGIRC</i>	2008	2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 625 644	58 966 541
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 68 625 644	- 58 966 539
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 884 033	6 109 008
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 3 017 155	- 3 239 582
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	317 865 390	345 081 753
- DEPRECIATIONS	- 11 073 192	- 19 926 913
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	309 659 076	328 024 268
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	162 328 599	150 884 894
- DEPRECIATIONS	- 8 728 592	- 397 864
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	4 862	
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	153 604 869	150 487 030
AUTRES CREANCES	12 950 676	10 272 345
- DEPRECIATIONS	- 211 249	- 214 004
DISPONIBILITES	93 578 479	79 757 175
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	106 317 906	89 815 516
COMPTES DE REGULARISATION	1 041 289	3 115 974
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	1 041 289	3 115 974
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	1 520 832	890 713
TOTAL ACTIF	572 143 972	572 333 501

Bilan Passif

<i>REGIME AGIRC</i>	2008	2007
RESERVE	461 590 356	417 665 531
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 23 853 835	43 924 822
	Déficit	
TOTAL RESERVES	485 444 191	461 590 353
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	485 444 191	461 590 353
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 186 705	7 426 190
TOTAL PROVISIONS	6 186 705	7 426 190
DETTES FINANCIERES	38 534 526	46 280 136
AUTRES DETTES	34 373 995	44 379 068
TOTAL DETTES	72 908 521	90 659 204
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	5 123	28 011
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	5 123	28 011
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	7 599 432	12 629 743
TOTAL PASSIF	572 143 972	572 333 501

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2008

<i>FEDERATION AGIRC</i>	2008	2007
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers	1 046 464	338
Charges financières	10 897	
RESULTAT FINANCIER	1 035 567	338
Produits exceptionnels	19 850 679	7 838 988
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 850 679	7 838 988
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 886 246	7 839 326

Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2008

Bilan Actif

<i>FEDERATION AGIRC</i>	2008	2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	28 627 374	6 090 954
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	28 627 374	6 090 954
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	3 671 218	5 315 918
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS		590
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 671 218	5 316 508
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	32 298 592	11 407 462

Bilan Passif

<i>FEDERATION AGIRC</i>	2008	2007
RESERVE	11 407 462	3 568 136
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	20 886 246	7 839 326
Déficit		
TOTAL RESERVES	32 293 708	11 407 462
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 293 708	11 407 462
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES	4 883	
AUTRES DETTES	1	
TOTAL DETTES	4 884	
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL PASSIF	32 298 592	11 407 462



2008
agirc
RETRAITE DES CADRES